

BRUXELLES 2210.70

TELEX NR 38277

Mlle DOUCAS

NOTE BIO N. 95 (70) AIX BUREAU NATIONAL
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE ET A MM. LES DIRECTEURS GENERAUX
D.G. I ET X

LA COMMISSION S'EST REUNIE MARDI APRES-MIDI ET PENDANT LA JOURNEE
D'HIER. ELLE A DISCUTE TOUT D'ABORD LA QUESTION DES RAPPORTS ENTRE
LA COMMUNAUTE ET LA GRECE ET A APPROUVE UN RAPPORT A ENVOYER AU
PARLEMENT EUROPEEN SUR L'APPLICATION DE L'ACCORD D'ASSOCIATION.
LA COMMISSION, COMME JE L'AI CONFIRME AUJOURD'HUI A LA PRESSE, EST
CONVAINCUE QUE LA POSITION QU'ELLE A ADOPTE APRES LE COUP D'ETAT
DES COLONNELS DOIT ETRE REAFFIRMEE : CETTE POSITION EST LA CONSEQUEN
CE LOGIQUE DE LA SITUATION POLITIQUE EXISTANTE EN GRECE, DONT LES
CONDITIONS NE PERMETTENT PAS LE DEVELOPPEMENT DE L'ACCORD. IL EST
DONC CONFIRME QUE LA COMMUNAUTE POURSUIVRA LA GESTION COURANTE DE
L'ACCORD D'ASSOCIATION SANS PLUS. JE VOUS PRIE DE VOUS REFERER A LA
REPOSE A LA QUESTION ECRITE NR. 108 DU 25 SEPTEMBRE 1967 POSEE PAR
M. SEIFRIZ POUR LES DETAILS DE LA POSITION DE LA COMMISSION SUR
L'ASSOCIATION AVEC LA GRECE QUI A ETE RECONFIRMEE HIER.

EN CE QUI CONCERNE LES PROBLEMES DU REGLEMENT VIN, POUR LES IMPOR-
TATIONS DE VINS GRECS, LA COMMISSION ENTRERA EN CONTACT AVEC LA
DELEGATION GRECQUE POUR ETUDIER LES SOLUTIONS NECESSAIRES.